



Réunion du Comité Syndical

du 25 novembre 2010

CS - 6.06

Réponse à un appel d'offres du SYDOM du Jura

Le vingt cinquième jour du mois de novembre de l'année deux mil dix à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical du S.E.R.T.R.I.D. (Syndicat mixte d'Etudes et de Réalisations pour le Traitement Intercommunal des Déchets), dont le nombre en exercice, titulaires et suppléants est de trente six, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., sous la présidence de Monsieur Leouahdi Selim GUEMAZI, président.

Etaient présents :

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Daniel FEURTEY, Jean-François ROOST, Denis JEANGERARD, Leouahdi Selim GUEMAZI, Pascal MARTIN

S.I.C.T.O.M. : MM. Marcel GRAPIN, Hervé GRISEY, Mme. Alexia LAVALLEE

S.I.V.O.M. : M. André HELLE

- Délégués suppléants avec voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : NEANT

S.I.V.O.M. : M. Daniel KUNTZ

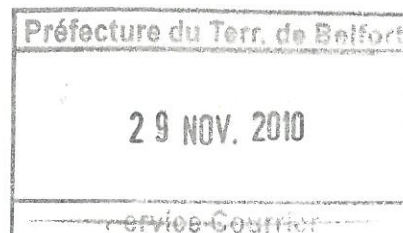
- Délégués suppléants sans voix délibératives :

C.A.B. : NEANT

S.I.C.T.O.M. : M. Jean-Pierre SALVADOR

S.I.V.O.M. : NEANT

Le quorum est atteint : 10 présents



Etaient excusés

- Délégués titulaires :

C.A.B. : MM. Pierre SANTOSILLO, Robert DEMUTH, Jean-Claude MATHEY, Jean MONNIER

S.I.C.T.O.M. : MM. Gérard GUYON donne pouvoir à M. Marcel GRAPIN, Roger-Serge TOUPENCE, Roger GAUGLER

S.I.V.O.M. : M. Christian RAYOT, Mme. Monique DINET

- Délégués suppléants :

C.A.B. : MM. Yves DRUET, Claude GIRARD, Pierre BOUCON, Dominique RETAILLEAU, Jean-Pierre DEMARCHE, Jean-Claude MARTIN, Louis HEILMANN, Olivier MICHAU, Mme. Céline RAIGNEAU

S.I.C.T.O.M. : MM. Roland GERMAIN, Thierry STEINBAUER, Alain FIORI, Didier SANSIG, Jacques REUILLARD

S.I.V.O.M. : MM. Claude GIRARD, Jacques ALEXANDRE



Réunion du Comité Syndical

du 25 novembre 2010

CS – 6.06

Réponse à un appel d'offres du SYDOM du Jura

RAPPORT

Présenté par M. Daniel FEURTEY
Vice-Président

Le S.E.R.T.R.I.D souhaite répondre à l'appel d'offres lancé par le Syndicat Départemental de Traitement des Ordures Ménagères du Jura, publié au BOAMP le 3 novembre 2010, et portant sur **le traitement des déchets résiduels en période d'arrêt technique du CDTOM du Jura.**

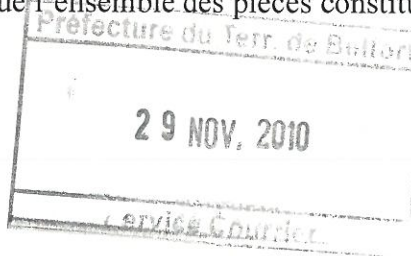
Il s'agit d'un marché négocié soumis aux dispositions des articles 59 III I°, 35 II 3° et 65 du Code des Marchés Publics.

La prestation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2011, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par reconduction expresse, sans que sa durée totale ne puisse excéder trois ans.

Elle porte sur des quantités annuelles estimées à 3 000 tonnes (mini) et 6 000 tonnes (maxi).

L'avis d'appel public à concurrence, ainsi que l'ensemble des pièces constitutives du présent marché, à savoir :

- l'acte d'engagement ;
- le CCAP ;
- le CCTP ;
- le règlement de consultation.



sont joints au présent rapport.

A L'UNANIMITE, le Comité Syndical ayant préalablement reçu communication de l'ensemble des pièces et documents relatifs à l'appel d'offres considéré et en ayant pris connaissance :

- **AUTORISE Monsieur le Président à répondre à cet appel d'offres ;**

- **FIXE** le coût du traitement hors taxe et hors TGAP qui sera proposé au SYDOM du Jura dans le cadre du marché précité à 86 € la tonne, coût unique valable à la fois pour le gisement minimum (3 000 tonnes) et pour le gisement maximum (6 000 tonnes) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents du marché, dont un exemplaire est annexé au présent rapport.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 25 novembre 2010, ladite délibération ayant été affichée par extrait le _____ conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le 29 NOV. 2010

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

Leouahdi Selim GUEMAZI

